

**EXPLOITATION DU DU CAFÉ-RESTAURANT
« Auberge de Termes » »**

Identification de l'organisme qui passe la convention :

Commune de Termes
2 Camin dal Molin , 11 330 Termes
Tél : 04.68.70.01.06 - mail : mairie.termes@orange.fr

Nature du contrat : Délégation de service public.

Mode de dévolution : Procédure simplifiée des articles L3126-1 et suivants et R3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Objet du service : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Café-Restaurant « Auberge de Termes » situé 12 La Promenada , 11 330 Termes.

Le délégataire assurera la gestion et l'exploitation de l'établissement et répondra au service de Café-Restaurant Licence IV pour la population du village et pour la population touristique.

Le Café-Restaurant offre une capacité d'accueil d'environ 26 couverts à l'intérieur, une terrasse couverte d'environ 34 places et comprend tous les locaux et une partie des matériels nécessaires à son exploitation.

Durée de la délégation : 3 ans renouvelable

Date limite de réception des candidatures : 27 septembre 2024 à 17 heures.

Lieu où l'on peut consulter le dossier et obtenir des renseignements :

Mairie de Termes : 04.68.70.01.06 - mairie.termes@orange.fr
Téléchargeable sur le site de la commune : <https://termes.fr/> ou sur le site des marchés publics de l'Aude <https://marchespublics.aude.fr/>

Modalités d'envoi des candidatures : les dossiers seront déposés contre récépissé ou expédiés en recommandé avec accusé de réception à l'attention de : M. le Maire de Termes, 2 Camin dal Molin 11 330 Termes sous double enveloppes cachetées.

L'enveloppe intérieure portera la mention « Offre pour la Délégation de Service Public du Café-Restaurant « Auberge de Termes » Ne pas ouvrir » et contiendra l'ensemble des documents demandés à l'article 3 du règlement de consultation.

Date d'envoi à la publication : 28 juin 2024